
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-quatrième séance – Samedi 10 décembre 2022, à 23 h 05

Présidence de M^{me} Uzma Khamis Vannini, présidente

La séance est ouverte à 23 h 05 dans la salle de l’Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M^{me} Léonore Baehler* et *M. Simon Brandt*.

Assistent à la séance: *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, maire, *M. Alfonso Gomez*, vice-président, *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, *M^{mes} Frédérique Perler* et *Christina Kitsos*, conseillères administratives.

CONVOCATION

Par lettre du 23 novembre 2022, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle de l’Hôtel de Ville pour samedi 10 décembre 2022 à 8 h, 10 h 30, 14 h, 17 h, 20 h 30 et 23 h, lundi 12 décembre 2022 à 17 h 30 et 20 h 30 et mardi 13 décembre 2022 à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Vous ne pouvez pas laisser les affaires ici en partant car le Grand Conseil recevra le Grand Conseil des Grisons lundi. Il faudra reprendre vos affaires et surtout bien débarrasser tout le cheni qui est sur vos tables. Je vous remercie. Je lirai la liste des nouveaux objets lors de la séance extraordinaire du lundi 12 décembre, à partir de 17 h 30.

4. Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances et des commissions spécialisées chargées d'examiner le projet de budget 2023 (PR-1550 A/B/C/D/E)¹.

Suite du deuxième débat

Département de la culture et de la transition numérique.

Page 10, Service 3106, Service culturel, politique publique 32, Culture, autres, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Orchestre de chambre de Genève, page 39, Subventions).

Département de la culture et de la transition numérique.

Page 10, Services 3XXX, politique publique XX, groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.

La présidente. Nous poursuivons le tour de parole sur l'amendement 50 du Centre. Monsieur Pascal Holenweg, vous avez la parole.

M. Pascal Holenweg (S). Merci, Madame la présidente. La position que je vais exprimer vaut pour l'amendement 50 et pour le suivant, le 51. Nous nous opposerons à ces deux amendements, non pas parce que nous nous opposons à un renforcement du soutien à l'OCG, mais parce que les compensations prévues nous paraissent particulièrement malencontreuses puisqu'il s'agit, en réduisant les lignes 31 de tous les services du département, de réduire la capacité de la Ville de Genève et de ses services culturels d'organiser des manifestations dans lesquelles les orchestres et les musiques actuelles puissent bénéficier d'un accès au public. Les lignes 31, c'est ça aussi.

En revanche, comme nous sommes partisans d'un soutien accru à l'OCG, nous déposerons pour le troisième débat, lundi, un nouvel amendement lui accordant 100 000 francs de plus mais avec des compensations différentes de celles qui sont proposées ici. Nous pourrions discuter en détail de cet amendement lundi; pour l'heure, nous vous proposons de nous débarrasser de ces deux amendements malencontreux qui ne résolvent ni le problème de l'OCG, ni la

¹ *Mémorial* 180^e année: Rapports, N° 29, p. 4233.

question du soutien à d'autres musiques que les musiques symphoniques, pas plus que la question de la part du soutien à la musique symphonique – respectivement celle assumée par l'OCG et celle assumée par l'Orchestre de la Suisse romande (OSR).

Alors débarrassons-nous de ces deux amendements malencontreux et inefficaces et discutons lundi d'un amendement sur une somme, certes plus réduite que celle qui est proposée ici, dans l'attente de propositions qui viendront dans le courant de l'année prochaine, une fois que nous aurons réussi à accoucher d'un budget, assurer à l'OCG la sécurité qu'il demande sans préteriter d'autres scènes musicales, d'autres acteurs musicaux, d'autres formes d'expression musicale. Je vous invite donc à repousser pour l'instant ces deux amendements et à accepter, lundi, celui que nous vous proposerons pour un soutien de 100 000 francs de plus à l'OCG.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Moi, je vais vous faire gagner du temps... Je vais parler en même temps sur cet amendement-là, le 50, et sur le 51. Lors de la présentation du budget, le Conseil administratif a fait annuler l'augmentation de subvention de 500 000 francs que nous avions votée en commission des finances pour la fixer à 350 000 francs. Comme vous le voyez dans l'amendement 51, nous, nous avons décidé de rajouter encore 350 000 francs. Mais pas 500 000 francs... Si cet amendement du Centre passe, le nôtre serait évidemment retiré; cela étant, nous, nous souhaitons en rester au chiffre qui a été accepté par la commission des finances, puisque, en effet, si l'amendement du Centre passe, il y aura 150 000 francs de plus que ce qui a été voté en commission des finances. Nous, nous trouvons que c'est vraiment trop.

Ensuite, nous trouvons quand même indécent que certains partis de gauche nous parlent en permanence du salaire minimum, de décence au niveau des salaires des personnes... L'ancienne magistrate socialiste, M^{me} Salerno, était même allée jusqu'au Tribunal fédéral, sauf erreur de ma part, parce qu'elle souhaitait que les entreprises de nettoyage qui travaillent pour la Ville de Genève paient leurs employés à un salaire en dessus du salaire décidé par les conventions collectives.

Là, maintenant, concernant cet orchestre, on parle de survie. Alors même si nous pouvons comprendre que le magistrat ait évidemment été un peu froissé parce que l'orchestre est d'abord venu vers la commission des finances avant d'aller le voir, on ne va quand même pas chaque année faire de la survie! Nous pouvons faire cette injection supplémentaire, donc faisons-le! Cela étant, nous sommes plutôt favorables à une augmentation non pas de 500 000 francs mais de 350 000 francs.

M. Pascal Altenbach (UDC). L'Union démocratique du centre est particulièrement favorable à cette augmentation de 350 000 francs de la subvention municipale, tel que le Parti libéral-radical le demande. Il faut rappeler que cet orchestre date de 1958; il faut rappeler le nom de celui qui l'a créé, Robert Dunand. C'est ce musicien qui a fondé l'orchestre à l'époque des jeunes musiques, puis le Collegium academicum, qui était le chœur – il faut s'en souvenir – entre la fin des études au Conservatoire de musique et les grands orchestres.

Les musiciens qui jouent, qui travaillent dans cet orchestre ont un savoir-faire particulièrement élevé qu'il faut confirmer. Il faut donc les aider. Ils sont au nombre de trente-sept; rappelons encore qu'ils ont un salaire brut de 2800 francs pour un emploi à mi-temps, ce qui ferait un peu plus de 5000 francs par mois s'ils avaient un emploi à plein temps. Tout le monde se rend compte que le coût de la vie à Genève est très élevé, alors on comprend que ce sont quand même des salaires très faibles par rapport aux études qu'ils ont faites et bien entendu à l'art qu'ils favorisent et à nos oreilles qu'ils enchantent.

Le secrétaire général a d'ailleurs confirmé qu'il y avait un déficit structurel, qu'il n'y a pas que le Covid qui l'avait creusé et qu'il fallait donc rajouter un petit quelque chose. Or, par rapport à tout ce qu'on a demandé jusqu'à présent, ce petit quelque chose de 350 000 francs n'est quand même pas exagéré pour un savoir-faire de très bon niveau chez des musiciens qui toucheraient à peine un peu plus de 5000 francs par mois s'ils étaient à plein temps. L'Union démocratique du centre est tout à fait favorable à ce que le Parti libéral-radical a proposé.

M. Pascal Holenweg (S). J'ai simplement oublié de vous rappeler que, dans le projet de budget qui vous est soumis, l'OCG va de toute façon recevoir une subvention augmentée de 700 000 francs. Avec les 100 000 francs que nous vous proposerons lundi, ça fera 800 000 francs de plus. Nous sommes donc loin de laisser tomber l'OCG. En revanche, nous reprendrons la question l'année prochaine parce que la question qui se pose est moins celle du soutien à l'OCG que celle de savoir comment on articule ce soutien avec celui que l'on opère pour les autres acteurs, soit de la musique classique soit de l'ensemble des musiques, en particulier les musiques actuelles. Il ne faudrait pas que le soutien que l'on accorde à un orchestre soit le moyen de prétexter la situation d'autres orchestres, et je ne parle pas de l'OSR dont la subvention est déjà diminuée.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Brièvement, car nous avons déjà eu ce débat ce matin... J'aimerais dire tout d'abord que je me réjouis de l'enthousiasme pour cet orchestre, sincèrement. Je me réjouis de la passion de

la droite pour rehausser les salaires trop bas. Nous nous en souviendrons pour d'autres sujets, dans le domaine culturel comme dans d'autres.

Ensuite, l'OCG fait partie maintenant de la liste des institutions que le Canton envisage également de soutenir, et c'est réjouissant. Une liste a été publiée jeudi; elle est publique. Je pense dès lors qu'il y a aussi des chances de ce côté-là. Et si d'ici là il y a besoin de les aider plus que l'augmentation qui est prévue... Je rappelle que, si ce budget est voté tel qu'il est, en l'état ils auront 350 000 francs de plus. Le groupe socialiste a annoncé un amendement pour 100 000 francs avec des compensations que nous verrons lundi, ce qui amènera cet orchestre à avoir 450 000 francs de plus. C'est une augmentation tout à fait respectable en l'état. Nous pourrons continuer à les soutenir en cours d'année, s'il y a une urgence, et négocier un complément avec le Canton pour qu'ils puissent naviguer dans des eaux plus sereines.

Mis aux voix, l'amendement 50 est refusé par 39 non contre 32 oui.

Département de la culture et de la transition numérique.

*Page 10, Service 3106, Service culturel,
politique publique 32, Culture, autres,
groupe de comptes 36, Charges de transfert (Orchestre de chambre de Genève,
page 39, Subventions).*

Département de la culture et de la transition numérique.

*Page 10, Services 3XXX,
politique publique XX,
groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.*

Mis aux voix, l'amendement 51 est refusé par 40 non contre 32 oui.

Département de la culture et de la transition numérique.

*Page 10, Service 3106, Service culturel,
politique publique 32, Culture, autres,
groupe de comptes 36, Charges de transfert (Gli Angeli, page 39, Subventions).*

Département de la culture et de la transition numérique.

*Page 10, Services 3XXX,
politique publique XX,
groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.*

La présidente. L'amendement 52 du Parti libéral-radical demande une augmentation de 100 000 francs de la subvention à Gli Angeli, compensée par la diminution d'un montant équivalent sur les lignes 31 du département. Madame Kraft-Babel, vous avez la parole.

M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR). Vous voyez, il y a des amendements qui ont plus d'importance que d'autres, et celui-ci en est; il est de ceux où l'on prend un peu de la hauteur, où l'on s'élève. Il y a dans le monde surnaturel plusieurs types d'êtres. Il y a les endiablés et il y a les angéliques. Avec cette subvention, nous voyons qu'il est plus difficile pour les angéliques de trouver un moyen de se faire reconnaître sur la Terre tandis qu'il n'y a aucun problème pour les endiablés. Si cet ensemble avait pris comme nom les *Devils* – les petits diables –, les *Devils of the City of Geneva*, ils auraient des subventions de la municipalité, du Canton et de la Confédération... Ils seraient déjà multimillionnaires. Mais, malheureusement, ils évoluent dans un milieu subtil et modeste dans lequel il est plus difficile de se faire entendre et de se faire comprendre.

On voit à la magie et à la subtilité de leurs prestations combien ils sont transparents sur notre budget. Ils ont 300 000 francs, et quand bien même on nous a dit qu'ils ont été augmentés récemment, qu'on arrive enfin à inscrire une ligne nominale, objectivement, les «Ange de Genève», les *Angels of the City of Geneva* auraient certainement, s'ils avaient un nom anglais, une subvention comme Swiss Food Academy et Geneva Cities Hub. Eh bien, cette institution qui plane loin au-dessus des réalités simples mais qui fait rayonner Genève dans toute l'Europe, voire au-delà, vient de recevoir un prix, un *nominee* équivalent à celui que reçoivent les films au plus haut niveau, à Cannes et ailleurs. Ils ont une reconnaissance tellement élevée que parfois nous avons de la peine à les percevoir.

Maintenant, pourquoi est-ce que nous avons maintenu cette compensation sur les lignes 31 pour permettre cette augmentation de 100 000 francs pour ce

bel ensemble, ce qui est déjà une aile de plus? M. Kanaan vient de l'expliquer, il y a notamment dans ces lignes 31 divers festivals et des fêtes. Il y a une fête que les Genevois aiment beaucoup qui s'appelle la Fête de la musique. Alors permettez un moment que je m'arrête sur cette Fête de la musique... (*Brouhaha.*)

La Fête de la musique, à l'origine, c'est une fête populaire qui annonce le Solstice d'été. C'est la Saint-Jean. Et pour une raison inconnue, au mois de juin 1986, c'est devenu la Saint-Jacques, la Saint Jack Lang... (*Rires.*)

La présidente. S'il vous plaît...

M^{me} Florence Kraft-Babel. Cette fête, qui était spirituelle et populaire...

La présidente. Excusez-moi, Madame Kraft-Babel... On a décidé d'un commun accord de continuer jusqu'à...

M^{me} Florence Kraft-Babel. Oui, mais j'ai presque fini...

La présidente. Non, non, je vous en prie... Simplement, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas très agréable pour votre collègue de parler dans ce brouhaha. Je comprends que ce soit long mais, si vous voulez discuter, vous discutez dehors. Merci.

M^{me} Florence Kraft-Babel. Excusez-moi, j'avais promis à mes collègues «la minute de l'ange», alors voilà, je vais jusqu'au bout... La Fête de la musique, qui était la fête de la Saint-Jean, est devenue la fête de la Saint Jack Lang. Elle s'est par la même occasion laïcisée. Pour autant, c'est une fête qui, tant qu'elle restait en France, devait permettre aux artistes d'offrir généreusement leur participation. J'ai été sollicitée... On me disait: «Tu viens jouer à la Fête de la musique mais c'est gratuit.»

Au moment où cette fête est arrivée à Genève, pour une raison inconnue, parce qu'à Genève tout se paie, même le bénévolat, les artistes n'ont plus voulu jouer gratuitement. On met des tubulaires, on fait une espèce de Paléo bis avec des micros, de la techno... Certes, c'est très sympathique, mais c'est très endiablé et ça coûte de plus en plus cher.

Nous pensons en somme que, si ces 100 000 francs disparaissaient des endiablés pour aller vers les angéliques, la population ne serait pas si triste. Nous pensons d'ailleurs qu'avec toute cette musique techno et électronique qui se développe dans le milieu artistique, nous ne sommes pas à l'abri de devoir les faire taire le jour où il y aura une panne d'électricité, ce qu'on nous annonce quand même assez prochainement. Donc, en prévision de la panne d'électricité, nous vous demandons de renoncer pour 100 000 francs aux endiablés pour donner cette somme aux angéliques et nous vous promettons, ici au Parti libéral-radical, que, si vous acceptez de donner 100 000 francs à Gli Angeli, nous vous ferons grâce de certaines souffrances avec les amendements que nous avions encore prévu de vous proposer. *(Rires.)* Au minimum nous pourrions entrer en matière pour raccourcir substantiellement ce débat et le suivant.

Une voix. C'est du chantage...

La présidente. Monsieur Holenweg, vous avez la parole. *(Brouhaha.)*

M. Pascal Holenweg (S). Ah, je n'ai pas entendu que vous m'aviez donné la parole. Je remercie Florence Kraft-Babel du pas angélique qu'elle fait en direction de ses démons familiers, mais le marché est encore insuffisamment alimenté... Il faut que vous acceptiez le budget pour que nous acceptions votre amendement. Mais elle ne va pas le faire... *(Commentaire.)*

La présidente. OK, je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. *(Remarque.)* Non, non, ce n'est pas un dialogue! C'est un débat. *(Remarque.)* D'accord. Alors je vous invite à aller dialoguer autour d'un café et je passe la parole à notre conseiller administratif, M. Sami Kanaan.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je ne sais pas s'il est angélique, en tout cas je suis d'accord avec M^{me} Kraft-Babel sur une chose, c'est que l'ensemble Gli Angeli est un excellent ensemble de musique baroque qui objectivement fait rayonner Genève, et c'est pour cette raison que nous avons successivement augmenté son attribution financière, d'abord sur les fonds ponctuels et, cette année, effectivement, par une ligne nominale que nous avons proposée pour la première fois, conformément à notre politique consistant à donner des subventions nominales pour des ensembles, des entités et des acteurs culturels qui ont prouvé la pérennité de leur projet, de leurs activités et de leur capacité

à s'organiser. Il s'agit quand même d'une augmentation de 60 000 francs. Donc il ne faut pas dire qu'ils n'ont pas reçu d'augmentation. Je pense que le dossier n'est pas terminé; on doit voir avec eux ce qui est possible pour les prochaines années, mais disons qu'un geste important a déjà été fait.

Quant à la Fête de la musique, d'abord il n'y a pas de mystère... A l'époque où la Fête de la musique était initiée en France par Jack Lang – c'est tout à fait juste – ça a été maintenu sur le jour du Solstice d'été. A Genève, c'est M. Vaissade, mon pré-prédécesseur, fort inspiré d'ailleurs, qui a choisi de l'organiser lors du week-end le plus proche du 21 juin, ce qui a permis de faire une fête beaucoup plus ambitieuse. Au lieu de le faire sur un soir de semaine, ça se déroulait désormais sur l'ensemble d'un week-end. Et c'est tant mieux parce que Genève est une ville de musique. On a un nombre incroyable d'ensembles de tous les styles, de tous les âges et de toutes les expériences – des écoles, des adultes, des styles tout à fait contemporains, des styles plus classiques qui se multiplient.

Nous devons refuser du monde... Nous avons en général plus de mille demandes mais nous ne pouvons accepter que 500 propositions environ, ou six cents suivant les années. C'est donc un moment extrêmement important de valorisation de la musique à Genève.

J'aimerais d'ailleurs démentir ce qui a été dit ce soir... Les musiciens, sauf à quelques rares exceptions pour des artistes invités, ne sont pas salariés. Ils ont un tout petit cachet symbolique qui, de mémoire, est de cent francs. Ce n'est donc pas du tout un salaire. Si vous appelez ça un salaire, si vous pensez que cent francs est un bon salaire pour un groupe musical, vous, la droite qui défendez nouvellement les bons salaires – et ce n'est pas vous, Madame Kraft-Babel, qui avez dit ça, c'est quelqu'un d'autre –, vous avez une drôle de notion du salaire juste. (*Remarque.*) Oui, un défraiement, voilà...

Mis aux voix, l'amendement 52 est refusé par 38 non contre 32 oui.

Département de la culture et de la transition numérique.

Page 10, Service 3106, Service culturel, politique publique 32, Culture, autres, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Bourses d'aide à la recherche et aux résidences, page 40, Subventions).

La présidente. L'amendement 53 du Parti libéral-radical demande de supprimer l'augmentation de la subvention aux bourses d'aide à la recherche et aux résidences, d'un montant de 100 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement 53 est refusé par 44 non contre 27 oui.

La présidente. Nous en avons fini avec les amendements du département de la culture et de la transition numérique. Nous passons maintenant au département 4, soit le département de la sécurité et des sports. Etant donné que la parole doit être donnée aux présidents et aux rapporteuses de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication et de la commission des sports, à l'appel de votre nom, si vous n'appuyez pas, je partirai du principe que vous ne souhaitez pas prendre la parole. M. Maxime Provini, président de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, M^{me} Salma Selle, rapporteuse de cette commission, M. Christo Ivanov, président de la commission des sports, et M^{me} Joëlle Bertossa, la rapporteuse, ne prennent pas la parole...

Département de la sécurité et des sports.

*Page 16, Service 4001, Direction du département,
politique publique 02, Services généraux,
groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.*

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

*Page 22, Service 5002, Service de la petite enfance,
politique publique 54, Famille et jeunesse,
groupe de comptes 30, Charges de personnel.*

La présidente. L'amendement 54 du Centre demande une ligne de 172 788 francs pour financer le programme d'animations dans l'espace public favorisant une incidence positive sur la vie de la cité, mais aussi sur l'économie locale. En compensation, il propose la suppression du poste de contrôleur ou de contrôlease de gestion et celle du poste à 30% de collaborateur ou de collaboratrice scientifique. Monsieur Jean-Luc von Arx, vous prenez la parole?

M. Jean-Luc von Arx (LC). Une fois n'est pas coutume, Madame la présidente... Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous souhaitons rendre la ville de Genève beaucoup plus attractive. On a reproché, lors de la Revue, à la conseillère administrative Marie Barbey-Chappuis de n'être peut-être pas assez joyeuse au niveau de la Ville. (*Rires.*) Nous voulons non seulement animer cette ville... Eh oui, nous voulons aussi faire quelque chose et notamment aider les commerçants par rapport à tout ce qui peut être animation dans les villes, en l'occurrence dans les rues de Genève.

Nous vous remercions bien entendu de faire un bon accueil à Marie Barbey-Chappuis, qui est très contente de ce genre de débat pour elle alors que le sport est toujours dans l'expectative. Mais cette fois-ci, nous osons le dire, nous serions très contents d'avoir aussi quelque chose dans cette direction-là pour les commerçants, pour la ville de Genève.

Mis aux voix, l'amendement 54 est refusé par 38 non contre 34 oui.

La présidente. Comme vous le savez, les amendements 55 et 56 ont été retirés. Je passe donc à l'amendement 57 qui sera le dernier amendement de ce département.

Département de la sécurité et des sports.

*Page 16, Service 4002, Service des sports,
politique publique XX,
groupe de comptes 36, Charges de transfert (pages 43-45, Subventions).*

Tous les départements.

*Tous les services, politique publique XX,
groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.*

La présidente. L'amendement 57 déposé par l'Union démocratique du centre est intitulé «*Mens sana in corpore sano*» et demande d'augmenter de 20% toutes les subventions aux associations sportives pour un montant de 1 131 680 francs, compensés sur les lignes 31 de tous les services. Monsieur Christo Ivanov, vous avez la parole.

M. Christo Ivanov (UDC). Merci, Madame la présidente. Chères et chers collègues, ce montant peut paraître important puisqu'il dépasse le million de francs. Il correspond à une augmentation de 20% de toutes les subventions pour le sport budgétées dans ce projet de budget (*ndlr: en page 45, Subventions*). Cela touche bien évidemment les clubs, les associations cantonales, l'Association genevoise des sports mais également – il faut en tenir compte – tous les nouveaux sports qui arrivent, les nouveaux clubs qui ont besoin de subventions. Beaucoup de clubs ont été touchés par la crise du Covid pendant deux ans. Il y a des clubs qui ont véritablement de gros problèmes de trésorerie. Il convient donc de soutenir le sport à Genève qui est, comme vous le savez, le parent pauvre.

Mis aux voix, l'amendement 57 est refusé par 41 non contre 30 oui.

La présidente. Nous en avons fini avec le département de la sécurité et des sports. Nous passons au département 5, le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS). La présidente et la rapporteuse de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, M^{me} Dorothee Marthaler Ghidoni et M^{me} Fabienne Beaud, ne prennent pas la parole...

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 22, Service 5002, Service de la petite enfance, politique publique 54, Famille et jeunesse, groupe de comptes 30, Charges de personnel.

La présidente. L'amendement 58 du Parti libéral-radical demande la suppression d'un poste de contrôleur ou de contrôlease de gestion, d'un poste de responsable opérationnel-le des structures d'accueil de la petite enfance ainsi que du poste à 30% de collaborateur ou de collaboratrice scientifique.

Mis aux voix, l'amendement 58 est refusé par 44 non contre 27 oui.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 22, Service 5002, Service de la petite enfance, politique publique 54, Famille et jeunesse, groupe de comptes 30, Charges de personnel.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 22, Service 5002, Service de la petite enfance, politique publique 54, Famille et jeunesse, groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 22, Service 5002, Service de la petite enfance, politique publique 54, Famille et jeunesse, groupe de comptes 42, Taxes.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 22, Service 5002, Service de la petite enfance, politique publique 54, Famille et jeunesse, groupe de comptes 36, Charges de transfert.

La présidente. L'amendement 59 déposé par le Parti libéral-radical et l'Union démocratique du centre demande de supprimer les charges de personnel et d'exploitation liées à la municipalisation de la nouvelle crèche Marie

Goegg-Pouchoulin, soit une diminution respectivement de 2 655 500 francs et de 245 687 francs, ainsi que les revenus ainsi pris en compte, à hauteur de 546 865 francs, en vue de réaffecter sur la ligne 36 un montant total de 1 963 113 francs, soit un effet net de cet amendement en faveur de cette ligne de 391 209 francs. Madame Rouillet, vous avez la parole.

M^{me} Michèle Rouillet (PLR). Je parlerai des quatre amendements 59. Ils sont d'ailleurs intitulés comme tel, il y a quatre lignes qui sont toutes intitulées 59.

Il est sûr qu'on ne peut pas passer comme ça rapidement sur ce projet de municipalisation... Lorsque j'ai parlé du rapport de minorité, je vous ai déjà indiqué combien ce projet était une véritable bombe à retardement qui va faire exploser la dette.

C'est vrai que M^{me} Kitsos nous a donné un premier chiffre pour les 56 postes qui ont été ouverts cet automne. Là, c'est déjà 400 000 francs mais, comme je vous l'ai dit, ça ne porte que sur quatre mois, donc il faudrait multiplier ça par trois. Et ce n'est qu'un tout début car ça ne prend pas non plus en compte l'indexation des salaires et les annuités, puisque ces postes, en effet, sont des charges mécaniques qui reviendront d'année en année et bien évidemment avec des augmentations.

Or, nous n'avons reçu aucun financement ni fait aucune étude sérieuse sur le coût qui sera engendré par cette municipalisation. M. Schaller nous a donné quelques indications de ce que cela va signifier à long terme. Alors sur le site internet de la Ville, on voit une petite phrase qui dit que cela coûterait 3 millions de francs entre 2023 et 2028. Ce sont des chiffres totalement irréalistes car, au-delà des traitements et des charges salariales plus élevées, il y aura bien évidemment des annuités plus élevées, je vous l'ai déjà dit, puisque le statut de fonctionnaire en Ville de Genève permet d'avoir des annuités plus élevées. D'ailleurs, les cotisations LPP doubleront aussi d'une certaine façon puisqu'on est maintenant sur une part employeur moitié-moitié... (*Remarque.*) Pardon? Maintenant, c'est une moitié pour l'employeur, c'est-à-dire les associations, et une moitié pour l'employé...

Une voix. Je parlais de la fondue...

M^{me} Michèle Rouillet. Ah, moitié-moitié... (*Rires.*) Alors qu'avec un statut de fonctionnaire l'employeur paierait les deux tiers et l'employé un tiers. Ce sont donc des charges considérables.

Mais en plus de tout cela, on oublie tout de même qu'il existe encore des comités de bénévoles qui exécutent des tâches administratives, entre autres l'engagement du personnel. Alors il y en a qui vont dire que c'est inadmissible, «en quoi des parents ou des comités peuvent avoir ce droit d'engager et de licencier des éducateurs et des éducatrices?». Mais on pourrait se demander également s'il est normal que des personnes, parce qu'elles ont un diplôme RH, fassent ce travail, d'ailleurs pas toujours avec justice et pas forcément non plus avec de la clairvoyance. Ce ne sont pas des gens forcément malveillants.

Donc ces comités font de l'engagement de personnel, ils font du secrétariat, ils font de la comptabilité... Eh bien, tout le travail qui est actuellement fait par les bénévoles devra être repris en charge par le Service de la petite enfance (SDPE). Outre le fait que la Ville de Genève aura bien évidemment des charges de plus en plus explosives d'année en année au niveau des postes d'éducateurs et d'éducatrices, comme je vous l'ai dit, il faudra des postes supplémentaires au SDPE pour le travail qui est actuellement fait par des bénévoles.

Ensuite, par rapport à l'évaluation des coûts, on se demande bien comment on peut nous donner de telles estimations alors qu'on ne connaît ni le montant des indexations ni celui des annuités liées aux salaires de personnes qui ne sont pas encore engagées. Je ne sais pas, est-ce que vous avez une boule de cristal qui vous permet de dire que ça ne coûtera que 3 millions de francs entre 2023 et 2028? Donc encore une fois, c'est un projet qui est extrêmement dangereux pour nos finances.

A gauche, c'est dans votre ADN, vous voulez absolument tout fonctionnariser, tout municipaliser. On s'est trouvé en 2020 à devoir voter sur une proposition, qui est malheureusement passée, sur l'internalisation du nettoyage. Quand on dit internalisation, c'est un euphémisme car, en réalité, cela veut dire fonctionnariser le nettoyage. Or, qu'en est-il de cette fonctionnarisation du nettoyage?

L'entreprise qui avait un contrat avec la Ville de Genève a perdu ce contrat. C'est une entreprise qui n'est peut-être pas au bord de la faillite, qui a peut-être d'autres contrats mais, en attendant, on peut imaginer que son chiffre d'affaires a diminué et que, par conséquent, par effet boomerang, les recettes fiscales aient également diminué.

Les élus de la gauche disent: «Quand même, ces pauvres, ils travaillent le soir... Pourquoi est-ce qu'on ne pourrait pas faire travailler les nettoyeurs la journée?» On nous a quand même expliqué, s'agissant des écoles, qu'il n'était pas possible que des nettoyeurs viennent pendant que les enfants sont en classe... Bref, finalement ils ont pensé que ça améliorerait la situation de ceux qui sont dans les bureaux. Peut-être que dans des bureaux on peut prendre l'habitude de voir des nettoyeurs la journée, pourquoi pas? Toujours est-il que les nettoyeurs de cette entreprise ont perdu leur emploi; ils n'ont pas été réintégrés par la Ville de Genève, donc ils ont perdu leur emploi.

Ensuite, c'est un mythe de croire que, parce qu'on est fonctionnaires, c'est la panacée, c'est fantastique, qu'on est mieux traité... Alors oui, peut-être que les salaires sont meilleurs, que les situations salariales sont meilleures. On a peut-être une sécurité d'emploi... Mais je vous rappelle que l'année passée la Ville de Genève a dû engager une personne pour s'occuper des problèmes psychosociaux des membres du personnel qui avaient des difficultés tellement il y a de souffrance parmi les fonctionnaires. C'est parce qu'on est maintenant dans des systèmes hiérarchiques qui font que les gens ne se sentent plus investis d'une responsabilité quand ils ont un poste de travail et qu'ils sont sous des systèmes finalement très répressifs avec des chefs et des sur-chefs et encore des sur-chefs.

C'est ce qu'on trouve au Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP). C'est ce que moi j'ai connu au DIP, et je peux vous dire que j'y ai entendu le même discours: «On va professionnaliser.» On a mis une structure hiérarchique... On sait ce qu'est devenu le DIP, c'est une usine à gaz.

Au niveau de la petite enfance, vous voulez déposséder les quartiers de leurs crèches. Or, il est sain que des habitants du quartier puissent s'investir dans leur crèche. On le sait, peut-être que certains comités s'essouffent, mais peut-être aussi qu'on peut réinjecter une flamme et une envie de s'engager. La Ville de Genève ne va pas dans cette direction-là. Vous savez combien de propos désobligeants on a entendus au sujet des bénévoles qui ne seraient pas capables, qui seraient ignorants, qui ne savent pas faire de la gestion managériale... Bon, quand j'entends ça, déjà ça me donne des boutons, hein... La gestion managériale, la professionnalisation, je sais ce que c'est, je l'ai vécu au DIP et je peux vous dire que, si le DIP va si mal, si on a connu des scandales comme récemment avec le foyer de Mancy, c'est peut-être qu'il y a un système hiérarchique qui est celui que l'on veut maintenant appliquer pour la petite enfance.

Par ailleurs, et je vous l'ai déjà dit tout à l'heure, outre le prix très élevé, on va créer une inégalité de traitement entre les nouveaux éducateurs ou éducatrices qui seront engagés par la Ville de Genève, qui auront un statut de fonctionnaires, et ceux qui ont été anciennement engagés par les associations et qui ne pourront pas permuter d'une crèche à l'autre. On va se trouver avec le même imbroglio que l'on connaît avec le Grand Théâtre: deux statuts différents, des inégalités salariales. On est en train de voter en faveur d'une désorganisation qui va coûter très cher au contribuable et qui n'amènera aucune place supplémentaire en crèche. Au contraire, la dette va tellement augmenter qu'on ne pourra peut-être même plus ouvrir de nouvelles places de crèche.

Vous croyez que travailler dans le privé, c'est la galère... Moi je connais des entreprises privées dans la construction – je ne vais pas citer de noms – qui, tous les trimestres éditent un petit fascicule dans lequel elles font l'éloge de ceux de leurs employés qui sont là depuis cinq, dix ou quinze ans. Elles font des soirées,

elles font des sorties avec leurs employés... Il y a un esprit que je qualifierais de familial. Vous avez des entreprises privées qui ont des employés depuis vingt-cinq ans; ils ne sont pas forcément plus malheureux que des fonctionnaires qui sont de plus en plus dans un système de rouleau compresseur puisqu'on veut appliquer une autorité au-dessus d'eux.

Alors bien sûr, tout cela relève d'une volonté de faire main basse sur les crèches puisqu'on va peut-être vouloir formater les têtes de ces tout-petits. Tandis que, quand il y a des comités, eh bien, toutes les sensibilités peuvent «habiter» ces crèches. Vous pouvez avoir toutes les sensibilités politiques, déjà parce que dans une association vous avez des représentants de tous les partis, de toutes les sensibilités. Alors on nous a dit qu'on ne voulait pas supprimer les comités bénévoles et que, bien entendu, «ils pourront aider». Mais vous croyez que les comités bénévoles, ils veulent aider? Ils veulent avoir une responsabilité. Vous parlez sans arrêt du vivre-ensemble... Là, nous avons un fonctionnement que certains vont qualifier de passéiste, du XIX^e siècle, mais qui est local, avec des gens qui s'investissent gratuitement et auxquels on devrait montrer une reconnaissance infinie pour cette manière de se dévouer pour la collectivité. Vous voulez supprimer tout ça. Ça va coûter cher, ça va être un système moins efficient et, tout ça, parce que vous êtes dans une idéologie selon laquelle il faut étatiser, fonctionnariser. Ce n'est bien sûr par la vision du Parti libéral-radical. Nous vous invitons vraiment à refuser cette municipalisation.

La présidente. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. Sur le même sujet et puisque cet amendement a également été déposé par l'Union démocratique du centre, Monsieur Vincent Schaller, vous avez la parole.

M. Vincent Schaller (UDC). Merci, Madame la présidente. M^{me} Roulet a fait un tableau complet des différentes problématiques. Moi, je voulais quand même insister sur certains points. Par rapport à cette municipalisation des crèches, je remarque que durant les vingt dernières années, ce que M. Tornare n'a pas osé faire, ce que M^{me} Alder n'a pas osé faire...

M^{me} Michèle Roulet (PLR). M. Rossetti...

M. Vincent Schaller. ... ce que M. Rossetti déjà avant ça n'avait pas osé faire, aujourd'hui on le fait par pur dogmatisme, alors que la dette de la Ville de Genève est à son plus haut historique de 2 milliards de francs et alors que nous avons un budget déficitaire de 22 millions de francs. On voit bien que c'est le dogmatisme

qui conduit ce Conseil administratif à faire le pas que ses prédécesseurs n'ont jamais osé faire tellement l'opération n'a aucun sens financièrement.

J'évalue le coût annuel d'une place de crèche à 60 000 francs par enfant, plutôt que 45 000 francs. M^{me} Kitsos ne donne aucun chiffre parce qu'elle n'a fait aucune étude sérieuse des coûts de cette municipalisation. J'évoquais ce matin, lors de la présentation du rapport de minorité, la problématique des 1500 éducatrices et éducatrices qui arrivent à 45, 50 ans et qui seront employées avec un statut de la Ville de Genève. Que se passera-t-il pour ces collaboratrices et collaborateurs? Quel sera leur rôle au sein de la Ville de Genève? Tout cela n'a pas été étudié sérieusement. Evidemment, les coûts sont là; c'est le manque d'anticipation.

Après, il y a évidemment le problème avec les familles. Il y a des problèmes d'organisation, il y a le double statut avec des éducatrices qui seront municipalisées et celles qui seront simplement employées de crèches privées. On voit bien que ça va créer des problèmes dans la durée, certainement même sur plus de dix ans. Je disais ce matin que les familles allaient perdre le contrôle sur ces crèches... Ça, c'est quand même quelque chose d'ennuyeux car ce sera désormais une longue hiérarchie de fonctionnaires qui sera, seule, responsable vis-à-vis des familles, avec tous les risques que cela comporte.

Nous remarquons par ailleurs, à l'Union démocratique du centre, que le Conseil administratif planifie cette première étape de municipalisation non pas dans un quartier populaire de la ville de Genève, mais – cerise sur le gâteau – dans les immeubles subventionnés de l'écoquartier Jonction où beaucoup d'élus de la gauche genevoise ont facilement trouvé à se loger. Et on voit bien que l'esprit de la coopérative d'habitation, qui facilite la gestion commune de jardins potagers, qui facilite la mutualisation d'un atelier pour la réparation de vélos – il y a même des cours de yoga sur le toit de l'immeuble, c'est véridique –, qui facilite l'exploitation d'un cafetier bio, équitable et engagé et même l'autogestion d'une salle de spectacle pour les enfants aux frais de la Ville de Genève, ne permet cependant pas de réunir un comité de parents pour la création d'une crèche au bas de l'immeuble. Cet idéal de coopérative d'habitation ne peut donc pas tout, surtout lorsque cette dernière n'est pas subventionnée. Les tomates, oui, mais les enfants, il ne faut pas exagérer... (*Applaudissements.*) Nous nous opposerons bien entendu à cette municipalisation des crèches.

M^{me} Livia Zbinden (EàG). Pour reprendre les propos de ce matin de M. Schaller, effectivement, avec la municipalisation par étapes du domaine de la petite enfance, «un doigt a été mis dans l'engrenage». Aïe! Aïe! Aïe! Ouille, ouille, ouille! c'est le début de la fin, un cataclysme annoncé par la droite. C'est une «bombe à retardement» selon M^{me} Roulet, «un *Titanic* prêt à couler» pour M. Sormanni... Un *Titanic* heurté par un bloc de glace constitué de tous les

nouveaux fonctionnaires de la Ville de Genève et de ceux qui ne servent à rien au DCSS. Car si on coule, oui, c'est surtout de faute du DCSS, de la municipalisation des crèches, des travailleurs sociaux hors murs (TSHM), des Antennes sociales de proximité (ASP)... Heureusement – M. Sormanni l'a mentionné ce matin – les plus jeunes collaborateurs des ASP peuvent être encore sauvés pendant qu'il est encore temps – Dieu merci! – à coup de conversions. C'est vraiment le mal de toutes choses... C'est le DCSS.

Ce qui serait bien, avant de parler, c'est que vous alliez voir ce qui se passe sur le terrain. Allez apprécier la qualité du travail des collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Genève dans certains services que, de toute évidence, vous ne connaissez pas. C'est «un doigt dans l'engrenage», selon la droite donc, que nous mettrions avec la municipalisation par étapes du domaine de la petite enfance. Comme si ce projet, cette action n'était pas réaliste, pas sérieuse.

Mais moi, je vous pose une question, Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillères municipaux qui critiquez la municipalisation des crèches: êtes-vous bien sérieux? Vous pensez qu'il est sérieux de faire porter à des comités bénévoles le poids de gérer et de piloter les crèches de toute une municipalité? Est-ce que vous êtes sérieux? Estimez-vous dans le fond qu'il est normal de demander à des habitants et des habitantes qui croulent parfois sous un travail fatiguant, qui n'ont plus de temps et d'énergie à consacrer à leur propre famille, de dégager du temps pour porter bénévolement et gratuitement, puisqu'on n'a pas encore cité ce terme bien qu'on parle de gratuité, un projet d'utilité publique aussi important?

Vous parlez de démocratie et de représentativité, alors que seuls les habitants et les habitantes qui en ont les moyens et le temps peuvent porter des projets pareils de manière bénévole. C'est exactement tout sauf démocratique. Ce n'est pas accessible à n'importe quel habitant ou parent. Ce qui est suggéré avec de tels propos, c'est très gênant, en fait. Ce qui est sous-entendu, c'est qu'il vaut mieux que le pilotage reste gratuit quitte à ce que seuls certains habitants puissent s'investir, quitte à ce qu'on ne réponde pas au besoin de nombreux parents en termes de places de crèche et qu'on en laisse sur le carreau, faute de comités bénévoles, faute de structures en nombre suffisant. Tant que ça ne coûte pas trop cher... Le bénévolat a bon dos avec vous, Messieurs-dames. On adore le bénévolat et on aime bien quand c'est gratuit...

En dehors de toutes ces considérations, bien que certains arguments aient déjà été mentionnés, rappelons-les quand même. La municipalisation par étapes du domaine de la petite enfance, c'est garantir la création de nouvelles places de crèche. Oui, effectivement! (*Exclamations.*) Tout à fait, tout à fait... Relisez vos textes et renseignez-vous un peu. (*Exclamation.*) Et puis, c'est moi qui parle en ce moment, ce n'est pas vous. C'est donc garantir la création

de places qui restent encore en nombre insuffisant par rapport aux besoins... (*Exclamation de M^{me} Rouillet.*) Je peux? Je peux? Je peux, Madame Rouillet? Vous avez eu trois heures de temps de parole, je pense que vous pouvez me laisser parler! (*Applaudissements.*) C'est garantir la qualité des prestations et l'équité de traitement entre les familles. C'est valoriser le personnel qui travaille dans le secteur de la petite enfance, c'est soulager des comités surchargés par la complexification des enjeux liés aux ressources humaines, quoi que vous en pensiez, et par une gestion administrative qui est croissante. C'est favoriser l'égalité des chances, revaloriser les salaires du personnel, essentiellement féminin, et j'en passe.

Qu'est-ce qu'il vous faut de plus, en fait? Cette municipalisation du secteur de la petite enfance relève de l'évidence, de l'urgence, du pragmatisme. Ensemble à gauche ainsi que tous les partis de gauche et de l'Alternative vous invitent à refuser l'amendement 59.

Des voix. Bravo! (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mais qu'est-ce qu'on entend comme choses erronées dans ce Conseil municipal... Je ne sais pas s'il y en a qui savent ce que c'est. En ce qui me concerne, je connais très bien ce secteur, je suis dans un comité de crèche depuis 1994; dans le secteur petite enfance des Nations, la Fondation de la crèche du lac... (*Applaudissements.*) Je suis le trésorier et j'y suis toujours.

Eh bien, nous avons accueilli tout récemment quelqu'un que vous connaissez bien, M. Manuel Tornare. Je le dis parce qu'on a dit tout à l'heure que les comités de crèche n'étaient pas compétents... C'est vrai que M. Tornare, qui a fait douze ans au Conseil administratif, est un incompetent notoire, tout à fait... Il vient donner de son temps bénévolement pour nous aider à gérer cette crèche, dont la présidente est là... Voyez-vous, c'est assez désolant d'entendre des choses comme ça.

Je ne voulais pas aller sur ce terrain-là mais tout de même... J'ai entendu tout à l'heure qu'à la Coopérative de l'habitat associatif (Codha) – parce qu'il y a coopérative et coopérative... –, qui vient prôner le vivre-ensemble, qui a des salles communautaires – des cuisines communautaires – ils étaient débordés, qu'ils ne pouvaient pas créer ou essayer de susciter la création d'un comité de crèche... Laissez-moi rire de l'esprit communautaire de la Codha, en tout cas sur les anciens terrains d'Artamis. Ça me fait doucement rigoler car on prône à longueur de journée cet esprit coopératif et communautaire qu'ils essaient de développer le plus possible, en critiquant d'ailleurs certaines coopératives plus

institutionnelles qui sont nettement moins sur ce terrain-là que la Codha. Je trouve assez amusant et ahurissant de donner comme ça des leçons... Faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais. Pour ça, ce sont les champions du monde toutes catégories.

Oui, la municipalisation des crèches va coûter plus cher, et c'est la raison pour laquelle cela va freiner la création des places de crèche. Ça va coûter plus cher, les salaires et la caisse de retraite coûteront plus cher et la gestion bicéphale, d'une certaine façon, va coûter plus cher. Il y a déjà 40 personnes au SDPE – je l'ai dit ce matin – et il faudra encore en engager pour gérer toute cette diversité et cette complexité. Non, vous faites fausse route dans ce domaine-là, et je crois qu'au bout de la course ça n'améliorera malheureusement pas le système.

Et c'est juste, on ne sait pas combien ça va coûter! «Ah, cette année, ça ne coûte pas très cher...» Evidemment, ce début de municipalisation est entré en vigueur au mois de septembre, alors, à la louche, on a dit que c'était 400 000 francs... Mais à la longue, avec les années à venir, plus on va municipaliser, plus ça va coûter cher. Si au moins on pouvait nous dire qu'on avait déjà décidé dans quelle classe salariale ils seront, on pourrait faire une évaluation. Si on avait déjà décidé de la caisse de retraite – si c'est CAP Prévoyance ou si c'en est une autre – on pourrait encore avoir une évaluation des coûts! Mais on n'en sait rien, le Conseil administratif n'en sait rien du tout. En tout cas, s'il le sait, ça veut dire qu'il nous le cache. Donc je pense qu'il ne le sait pas encore. Par conséquent, comment voulez-vous faire une évaluation des coûts?

Ce qui est sûr en tout cas, c'est qu'une place de crèche, qui est déjà extrêmement chère – extrêmement chère – coûtera encore plus cher. Et qui va payer? Les familles? Mais non! Vous ne voudrez pas que ce soient les familles. Ce sera encore une subvention de la Ville de Genève! Une de plus. Le subventionnement des crèches se monte déjà à 120 millions de francs dans ce budget. C'est bien, mais ça va augmenter et, en augmentant, vous ralentirez la création des nouvelles places qui sont nécessaires. C'est la raison pour laquelle je vous invite à accepter ces amendements et à arrêter cette municipalisation rampante.

Et puis, je terminerai là-dessus, je l'ai déjà dit mais j'aimerais aller plus loin... (*Exclamations.*) Oui, mais comme ça, on va terminer là-dessus et nous allons tous rentrer nous coucher. Cette municipalisation, je l'ai dit ce matin, avait déjà été envisagée à l'époque de M. Rossetti, conseiller administratif. Mais qui a succédé à M. Rossetti et qui y a renoncé parce qu'il s'est vite rendu compte qu'on partait dans le mur? Qui a succédé à M. Rossetti? Eh bien, c'est notre nouveau membre du comité, M. Manuel Tornare. Il a fait douze ans au Conseil administratif. Quand il a commencé, il a dit qu'on municipaliserait les crèches. Qu'est-ce qu'il a fait en douze ans? Rien du tout. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait?

Vous lui poserez la question, peut-être que vous le croisez encore... Mais c'est vrai qu'en général, au Parti socialiste, les anciens sont vite jetés à la poubelle et dans les oubliettes de l'histoire... Ça, je le sais bien. (*Rires.*) Il y en a d'autres qui l'ont fait régulièrement. Demandez-lui une fois pourquoi il ne l'a pas fait. Parce qu'il a été intelligent et qu'il a vite compris qu'on partait dans le mur, dans une explosion des coûts et finalement dans quelque chose de plus complexe à faire. Peut-être d'améliorer la gestion... La proposition de M^{me} Alder de réunir tout ceci au sein d'une fondation de droit privé était peut-être la bonne idée, voyez-vous, Mesdames et Messieurs.

Arrêtez cette idéologie qui n'amène à rien, sauf à aller dans le mur et à mettre les finances de la Ville de Genève dans le rouge. Donc acceptez ces amendements, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

La présidente. Monsieur Sormanni... Lorsque nous avons fait la réunion du bureau et des chefs de groupe, vous avez demandé que nous nous arrêtions à minuit. (*Exclamations.*) Il se trouve qu'il reste trois minutes, qu'on va voter sur cet amendement et qu'on va laisser la magistrate répondre. On va voter sur cet amendement et ensuite nous quitterons cette salle, mais vous savez très bien que vous aviez demandé à pouvoir rester jusqu'à minuit, donc on va laisser la magistrate répondre. (*Brouhaha.*) Voilà, c'est comme ça.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Heureusement que les fonctionnaires sont plus efficaces et efficients, sinon on ne ferait rien du tout... Je voulais vous dire que nous avons été auditionnés en commission des finances au mois d'août 2021 et qu'à cette occasion nous avons donné les documents et les explications nécessaires. Nous avons effectué une planification jusqu'en 2028 des nouvelles places qui vont s'ouvrir et une évaluation des coûts liés à la municipalisation.

Figurez-vous que les coûts qui ont été présentés sont les coûts que nous avons pu identifier aujourd'hui en faisant l'étude dossier par dossier. Nous avons ainsi toutes les évaluations de la Direction des ressources humaines et nous avons travaillé avec Prevanto sur les questions de prévoyance professionnelle. Figurez-vous qu'on est exactement dans la cible qui a été fixée. Voilà ce que je peux vous dire. Le travail a donc été fait tout à fait sérieusement.

Ensuite, dans son rapport de février 2022, la Cour des comptes explique bien pourquoi on ne peut pas continuer avec le même modèle de gouvernance et pourquoi aussi le SDPE doit être renforcé. Il doit être renforcé non pas en raison de la réforme de la municipalisation par étapes mais du fait qu'il y a énormément

d'institutions de la petite enfance qui se sont créées ces dix dernières années et que les moyens n'ont pas suivi au sein de ce service. Alors bien entendu qu'il y a énormément de personnes engagées au sein des comités associatifs qui font un excellent travail, mais figurez-vous qu'il y a aussi énormément de problématiques. Et tous ces enjeux RH, administratifs et financiers doivent être suivis par le SDPE de la Ville de Genève.

J'ai entendu beaucoup de choses fausses, des choses même incroyables en lien avec le foyer de Mancy. Je n'y reviendrai pas maintenant car je pense qu'il est tard. Je ne sais pas quelle image cela donne de ce Conseil municipal aux personnes qui nous entendent, en tout cas personnellement je le regrette.

Ce que je voulais dire à la fin, c'est que cette réforme a quand même trois objectifs. Le premier, c'est de viser l'égalité, donc une revalorisation de métiers qui sont occupés à plus de 90% par des femmes. C'est quelque chose de très important. J'espère, Mesdames et Messieurs qui vous opposez à cette réforme, que je ne vous verrai pas à la Grève féministe car on est précisément en train de parler des inégalités salariales et que, typiquement, ce projet permet une avancée très concrète dans ce domaine, avec 10% de revalorisation en moyenne. L'autre point, c'est que ce projet nous permet d'ouvrir de nouvelles places car, contrairement à ce que vous dites, aujourd'hui il n'est plus possible d'ouvrir des places avec des comités associatifs. Et puis, le troisième élément, c'est d'améliorer l'égalité des chances entre tous les enfants sur le territoire de la ville de Genève. Merci de votre attention. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, l'amendement 59 est refusé par 42 non contre 35 oui.

5. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

6. Interpellations.

Néant.

7. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Nous reprendrons nos travaux lundi 12 décembre à 17 h 30 avec l'amendement 60. Pensez bien à débarrasser vos tables et n'oubliez pas que nous sommes aussi convoqués le mardi 13 décembre à minuit, à 2 h, à 4 h, à 6 h et à 8 h.

Séance levée à 0 h.

SOMMAIRE

1. Exhortation	4970
2. Communications du Conseil administratif	4970
3. Communications du bureau du Conseil municipal	4970
4. Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances et des commissions spécialisées chargées d'examiner le projet de budget 2023 (PR-1550 A/B/C/D/E). Suite du deuxième débat	4971
5. Propositions des conseillers municipaux	4993
6. Interpellations	4993
7. Questions écrites	4993

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci